#### **DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

## VILLE DE GUIDEL

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Quinze le 24 Novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, D. Guillerme, AM Goujon, M. Foidart, F. Téroute, J. Grévès, P. Cormier, F. Hervé, A. Buzaré, L. Monnerie, JJ. Marteil, G. Thiery, D. Renouf, D. Capart, L. Médica, Z. Dano, MC Couf, MM. Prévost, AM Garangé C. Jourdain, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, Laure Détrez, PY Le Grognec, Conseillers municipaux

#### Absents excusés - Procurations:

Patrick Guilbaudeau « « à François Aubertin Sonia Caroff « « à Pascal Cormier Marie-France Guillemot « « à Marylise Foidart

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 18 Novembre 2015
Date de l'affichage : 18 Novembre 2015
Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 33

2015 – 136 : Villeneuve-Troloc'h : cession d'une partie du site de Pen Er Malo pour la réalisation d'un projet d'habitat (lots constructibles et réhabilitation de bâtiments)

Rapporteur: D. Guillerme\*

Le projet de transférer sur le foncier de Pen Er Malo à la Villeneuve-Troloc'h, les logements du Maeva, qu'il était alors proposé de détruire, avait été envisagé dans le cadre de l'élaboration du PLU, dans un objectif de reconquête naturelle du littoral.

Acheté 700 000 € en 2011, auprès de la commune de Jeumont (59) pour permettre le transfert, cet ensemble immobilier de 20 802 m², établi sur les parcelles cadastrées YL 167, 168 et 370, est actuellement occupé par Rêves de mer, organisme de classes de mers et séjours de loisirs et vacances.

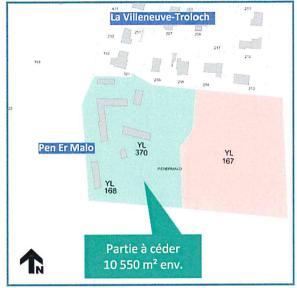
Comportant six bâtiments (4 bâtis de caractère en pierres, 1 local technique et 1 garage, construits à des époques différentes) pour une emprise au sol de 980 m² (superficie utile déclarée : 1 600 m² environ), il permet d'accueillir une centaine de personnes.

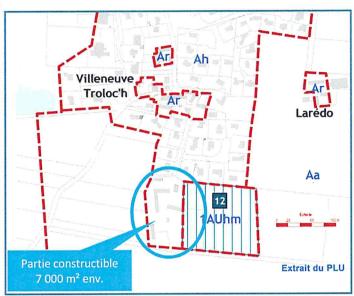
Cependant le projet de transfert du Maeva, non validé dans le cadre des projets de partenariat, a dû être abandonné et la ville a alors décidé de vendre une partie de cet ensemble immobilier.

La commune a donc lancé un appel à projet en février 2015 pour la cession d'une partie du site.

#### L'appel à projet :

Le terrain cédé est classé Ah au PLU pour une surface de 7 000 m² environ (partie constructible) + 3 550 m² environ de terrain naturel non constructible au PLU soit une surface de 10 550 m² environ.





De nombreux opérateurs fonciers ont été destinataires de l'appel à projet.

La commission des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement..., désignée pour l'évaluation des candidatures, a reçu 3 équipes candidates pour une première audition le 16 juin 2015 :

Les équipes ont présenté des projets variés :

- Lotissement avec destruction de tous les bâtiments existants
- Lotissement avec conservation de quelques bâtiments anciens à réhabiliter
- Centre de bien être avec réhabilitation des bâtiments existants et construction de nouveaux

Les projets et les propositions financières n'ayant pas satisfait les membres de la commission, l'appel à projet a été renouvelé.

Une seconde audition a eu lieu le 18 septembre 2015 et 5 candidats ont exposé leurs projets et leurs propositions financières.

Compte tenu des différents projets et des offres d'acquisition faites, c'est le projet et l'offre présentés par la SAS TIKVA de Guidel, qui ont été retenus, en effet l'acquéreur s'engage sur l'achat de la surface de 10 500 m² environ, soit les parcelles YL 370p, 167p et 168p, pour la somme de 750 000 €.

Son projet consiste à créer des lots à bâtir et à la réhabilitation de certains bâtiments en pierres.

L'accès automobile au site devra s'effectuer par la voie existant au sud-ouest.

Le paiement se déroulera ainsi :

- Versement à la signature du compromis de vente de 5% du total, soit 37 500 €
- Premier paiement à l'obtention du permis d'aménager (à déposer en décembre 2015) purgé de tous recours, soit 356 250 €
- Second paiement avant le 15 décembre 2016, soit le montant restant dû, à hauteur de 356 250 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 23 octobre 2015;

**VU** l'avis de France Domaine du 20/03/2015, estimant la valeur vénale du bien à 700 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un compromis de vente entre la commune de GUIDEL et la SAS TIKVA de Guidel ou la nouvelle société qui sera créée pour le projet, pour l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré YL 167p, 168p et 370p, d'une surface de 10 500 m² environ, pour la somme de 750 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette cession.

DIT que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (R. HENAULT, M. DAVID, M. LE TEUFF, L. **DETREZ, PY LE GROGNEC)** 

> POUR EXTRAIT CONFORME, GUIDEL, le 25 Novembre 2015 Le Maire,

François AUBERTIN